

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

AMENAGEMENT DU QUARTIER DE CRET DE BELOIRBE

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51°-a- Défrichements et premiers boisements soumis à autorisation	Le projet comprend le défrichement de 1,3 à 1,5 ha de boisement (compris entre 0,5 ha et 25ha)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

La commune de Lamoura souhaite aménager un nouveau quartier résidentiel de logements mixtes, à proximité du village. Les parcelles concernées sont un terrain communal de 4 ha et quelques terrains privés d'une superficie de moins de 1 ha.
Le projet créera une SHON inférieure à 10 000 m².

4.2 Objectifs du projet

La commune souhaite aménager un nouveau quartier afin de dynamiser la démographie, accueillir une population mixte, en réservant éventuellement une bande de terrain à un bailleur social pour de l'habitat groupé locatif.

Enjeux :

- Offrir éventuellement aux jeunes de la commune et aux revenus modestes la possibilité d'accéder à la propriété ;
- Réaliser une opération d'urbanisme en respectant les principes du développement durable ;
- Conserver au lieu sa valeur patrimoniale tant environnementale que bâtie (paysage, biodiversité, qualité de milieu...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain disponible à l'aménagement, d'environ 4 ha, est constitué des parcelles numéros 177, 148, 513 et 515 en zone AU1 du PLU et sont propriétés de la commune. Il jouxte un lotissement privé en cours de travaux. Pour l'organisation du quartier, trois scénarios sont aujourd'hui envisagés, leurs différentes caractéristiques sont détaillées dans la note environnementale disponible en annexe.

Il est prévu d'installer 43 à 68 logements de tailles diverses, sur deux secteurs distincts :

- la zone sud, avant le boisement, proche de la D304
- la zone nord, sur le sommet de la colline.

Selon les scénarios retenus, une à deux voies de desserte alimenteront le quartier, et une voie circulée (ou voie pédestre) traversera le bois. La voie qui traversera le boisement sera éclairée par un éclairage à détecteur de mouvement.

Tous les lotissements seront connectés aux réseaux secs et humides (téléphone, électricité, eau potable de la commune...) via des lignes et canalisations souterraines. Le cheminement des eaux pluviales et des eaux usées se fera séparément. L'évacuation des eaux de pluies et de ruissellement se fera par des fossés et noues aériens. Leur dimensionnement est en cours dans le cadre de l'élaboration du projet.

Le chantier est prévu en deux phases, avec le démarrage de la première tranche au sud du site à l'automne 2016.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site permettra à de nouveaux habitants de s'installer.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation de défrichement, dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau et Permis d'Aménager.

Le Dossier Loi sur L'eau sera rédigé au titre de la rubrique 2.1.5.0 "rejets d'eaux pluviales".

Les caractéristiques du projet sont sous le seuil de la demande de Cas par Cas "Etude d'impact" pour le Permis d'Aménager (rubrique 33 de l'annexe de l'article R122-2 du Code de l'Environnement).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Nombre de logements	43 à 68 logements
Surfaces défrichées	1,5 à 1,3 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

39310 LAMOURA

Coordonnées géographiques¹

Long. 5 ° 57 ' 44 " E

Lat. 46 ° 23 ' 46 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Lamoura (39)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'Impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'emprise du projet comprend:

- environ 2 ha de prairie de fauche,
- un boisement communal dont 1,5 ha seront déboisés au maximum,
- quelques habitations entourées de jardins et de zones pâturées.

L'occupation des sols est détaillée dans la note environnementale par une carte des habitats de végétation.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Lamoura dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (Révision approuvée le 19 Décembre 2007).
Les sols occupés par le projet sont classés « AU1 » et en petite partie « UB » pour les scénarios 2 et 3. Les parcelles AU1 correspondent à la « zone à urbaniser dans laquelle l'opération doit prévoir un schéma organisé » La zone UB correspond à la périphérie immédiate de la zone UA et aux extensions urbaines.

Pour ces zones, le règlement du PLU précise que « la plupart des modes d'occupation du sol relevant de l'habitat, des fonctions urbaines et des activités sont autorisées »

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lamoura est classée en zone montagne
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le Parc régional du Haut Jura. Il ne semble pas menacer les objectifs de la charte du Parc, à savoir, un développement qui concilie animation du territoire, respect de l'environnement et valorisation économique.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Lamoura n'est couverte par aucun plan de prévention des risques.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trois sites Natura 2000 sont présents dans un rayon de 2km autour du projet. Des mesures ont été mises en place pour limiter l'impact des travaux sur la faune sauvage qui pourrait transiter par le périmètre du projet. L'impact résultante est faible. Pour toutes informations complémentaires, consulter la note environnementale en annexe.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Ferme à "La Vie du Lac" est un monument historique inscrit sur la commune de Lamoura, à environ 800m du projet. Un bosquet bloque la visibilité entre la Ferme et le projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'alimentation en eau des futures habitations se fera par le réseau d'eau potable de la commune. Le dimensionnement du projet est compatible avec la ressource et sera vérifié par le syndicat en charge de la gestion de la ressource en eau potable (voir note environnementale).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'évitement des pelouses calcaires ainsi que l'adaptation des périodes de travaux aux cycles de reproduction de la faune. L'impact résultante est faible. Pour toutes informations complémentaires, consulter la note environnementale en annexe.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'adaptation des périodes de travaux aux cycles de reproduction de la faune permet d'éviter toutes incidences sur les zonages naturels. Pour toutes informations complémentaires, consulter la note environnementale en annexe.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre entre 1,5 et 1,3 hectares de boisements défrichés , et environ 2ha de prairies de fauche détruites. Ce développement se fait en continue de l'aire urbaine du village de Lamoura, en accord avec les orientations pris par le PLU de 2007. Pour toutes informations complémentaires, consulter la note environnementale en annexe.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de site ICPE sur la commune de Lamoura Un canalisation de gaz passe a 1 km du projet. Le projet n'est pas concerné par un risque car la canalisation est située plus loin que la limite réglementaire de déclaration de 2m.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Lamoura est classée sismicité 3 (risque modéré), la construction des bâtiments tiendront comptes des règles parasismiques en vigueur. Le risque d'inondation par remontée de la nappe est faible. Pas de mouvement de terrain signalés sur la commune. Un cavité naturelle est signalée à plus de 1km du village. Le site d'implantation est classé comme risque faible a nul concernant les gonflement d'argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie de circulation passant par le boisement sera éclairée grâce à un éclairage à détecteur de mouvements, ceci afin de réduire la pollution lumineuse sur les milieux naturels.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'évacuation des eaux usées se fera via le réseau d'assainissement de la commune.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas visible depuis la Ferme à "La Vie du Lac", monument historique inscrit. Un effort d'insertion paysagère sera fait lors de la conception des habitations.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux hectares de prairies de fauches seront modifiés en zone pavillonnaire pour la quartier Crêt de Beloirbe. Cette modification de l'utilisation des sols est en accord avec l'orientation d'aménagement définie lors du PLU de 2007.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Deux projets d'aménagements sont récents ou en cours réalisation sur la commune de Lamoura :
- le défrichement de 1,5 ha visant à remettre en pâture des terrains et à construire un bâtiment agricole (exempté d'étude d'impact le 01/12/2014),
- l'élargissement de la piste rouge de la Serra (exempté d'étude d'impact le 31/07/2012).

Ces deux projets incluent des défrichements, qui se cumulent avec le défrichement de 1,5 ha du projet. Néanmoins, par leur localisation et leur étendue, l'effet cumulé de ces projets n'est pas d'ampleur à remettre en cause la bonne qualité ou la pérennité des boisements de la commune.

De plus, une mesure de compensation du défrichement pour le projet, est en cours d'élaboration avec la commune. Les incidences cumulé de ces projet sur la commune sont négligeables

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

De par ses caractéristiques et son ampleur, le projet de quartier Crêt de Beloirbe ne nécessite pas l'élaboration d'une étude d'impact dans la mesure où :

- 1) La zone d'implantation du projet ne concerne pas de zones humides. La commune de Lamoura est en capacité d'approvisionner en eau potable et de traiter les eaux usées des habitants supplémentaires du nouveau quartier. Les informations actuellement disponibles montrent la sensibilité du secteur à l'infiltration et la nécessité d'éviter une mise en charge des zones exutoires, des mesures spécifiques seront mises en œuvre et détaillées dans le dossier loi sur l'eau.
- 2) Concernant les milieux naturels et la flore:
 - les pelouses calcaires représentent le plus d'enjeux écologiques, abritant potentiellement la Nigritelle noire, espèce protégée, elles seront évitées;
 - les boisements seront en partie conservés (zone coeur), une mesure de compensation accompagnera le projet pour les zones défrichées (maximum 1,5 ha). Elle est aujourd'hui en cours d'élaboration en concertation avec la commune.
- 3) La faune patrimoniale potentiellement présente concerne majoritairement les boisements et les prairies de fauche. Afin d'éviter toute destruction d'espèces protégées, les périodes de travaux ont été adaptées au cycle de reproduction de la faune :
 - défrichage du 1 septembre au 1 mars pour les boisements,
 - opération de terrassement entre le 15 août et le 15 avril pour les prairies de fauche.L'adaptation des périodes de travaux permettra également d'éviter tout impact sur la faune vivant dans les zones Natura 2000 alentours et pouvant transiter par la zone d'implantation du projet.
- 4) Le projet va réduire les surfaces agricoles, en particulier des prairies de fauche. Lors de l'élaboration du PLU, le secteur du projet à été classé comme zone à urbaniser. L'extension de l'aire urbaine du village sur cette zone agricole a donc été planifiée en amont lors de la validation du plan d'urbanisme.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6 : Note environnementale
Annexe 7 : Extrait du PLU orientation d'aménagement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Lamoura

le.

26 février 2015

Signature



[Handwritten signature]

**Le Maire,
Francis LESEUR**